FFTA Fédération Française de Tir à l'Air-

Circulaire d'information n°629

Procès-verbal du Bureau - Noisy-le-Grand - le 06 janvier 2023

Destinataires:

Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux & Départementaux, Responsables Arbitres de région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral

Rapporteurs: Evelyne GLAIZE, Dominique

OHLMANN & Benoit RAVIER

Date de remise : 10/01/2023 **Date de diffusion** : 24/02/2023

Membres présents : Jean-Michel CLEROY, Michel DAUMAS, Evelyne GLAIZE, Geneviève FREUND (Visioconférence), Catherine PELLEN, Edwige ROLAND, Thierry DE FRANCE, Dominique OHLMANN, Julien MEGRET

Absent(s) excusé(s): Jean CHESSE

Invités: Benoit BINON (DTN), Benoit RAVIER (DA)

Sommaire

1	PROCES VERBAL DERNIÈRE REUNION (Cf. 🕮)	1
2	INFORMATIONS DU PRESIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES	1
3	FINANCES	2
4	DTN	3
5	ADMINISTRATIF & DIVERS	3
6	ACTIVITES SPORTIVES	4
7	VALIDATIONS FEDERALES (Cf. 🚇)	4

Les débats

1 PROCES VERBAL DERNIÈRE REUNION (Cf. 🛄)

1.1. Procès-verbal de la réunion de bureau du 9 décembre 2022

La circulaire d'information n° 628 – procès-verbal de la réunion de bureau du 9 décembre 2022 – **est adoptée à l'unanimité des votants.**

2 INFORMATIONS DU PRESIDENT ET INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

2.1. Activités fédérales

2.1.1 Arbitres candidats aux fonctions internationales

Un accompagnement de deux candidates féminines pour la préparation à l'examen est validé par le bureau directeur pour une formation d'anglais.

2.1.2 Représentation fédérale sur les manifestations nationales

Actualisation du tableau des représentations fédérales.

2.2. Ressources humaines

La personne recrutée au poste d'agent administratif/accueil a décidé après quelques jours, de rompre son contrat. De nouvelles recherches ont été lancées, sur une offre à temps plein ou à temps partiel avec pour mission essentielle de gérer les commandes de la boutique fédérale.

FFTA Fédération Française

Circulaire d'information n°629

Procès-verbal du Bureau - Noisy-le-Grand - le 06 janvier 2023

2.3. World Archery

Retour sur le bureau exécutif des 16 et 17 décembre 2022 :

- Pas de modification fondamentale des règlements. Des mises à jour concernant le para-tir à l'arc et le Run-archery.
- Attribution des manches de Coupe du Monde 2025-2027 : Haines City en Floride (États-Unis),
 à Shanghai (Chine), à Antalya (Turquie) et à Madrid (Espagne).
- Les Championnats du Monde de tir à l'arc en campagne 2024 ont été attribués à Lac La Biche (Canada).
- Le CIO n'éditera plus de règles concernant les personnes transgenres. C'est aux fédérations internationales d'éditer leur propre règlement, sachant que des études ont démontré qu'une seule règle ne peut s'appliquer à toutes les disciplines.

2.4. Coupe du Monde

- o Demande de subvention à la DIGES déposée.
- Dossier déposé à la préfecture de police.
- o COJOP: relance pour la signature de la convention.
- SPARTNER: travail sur les hébergements et sur une offre d'accueil en amont des délégations via les CPJ Franciliens et à proximité.
- Demande d'arbitres internationaux pour 2023 en vue intégrer nos NTO en 2024.
- o Travail sur l'invitation package pour les délégations qui ne feront pas d'aller-retour entre le championnat du monde (Berlin) et l'étape de la coupe du Monde à Paris.

2.5. Candidature Euro-para tir à l'arc 2024

 Damien LETULLE, à l'origine de cette éventuelle candidature souhaite se concentrer sur sa carrière sportive dans l'immédiat (cf circulaire 624).

3 FINANCES

3.1 Situation financière

Pour la FFTA:

- Augmentation des subventions ANS 2022, avec des avenants en fin d'exercice.
- La trésorerie n'appelle pas de commentaire particulier.
- Avant reprise des fonds associatifs on devrait se situer sur un résultat à l'équilibre.

Pour le COFTA:

- En attente du retour des services des impôts sur la récupération de la TVA
- Après participation de l'édition 2022, le solde du fonds grand évènement sera de 190.000€.

3.2 Evolution des fonds associatifs

Présentation de l'évolution des fonds associatifs aux membres du bureau.

Les montants à reprendre sur le « Fonds Paris 2024 » sont à confirmer avec le DTN.

Le solde « du fonds de relance » sera à affecter selon décision à prendre en AG.

Le « Fonds 50 salles » est relativement peu utilisé.

3.3 Répartition analytique des salaires

Nouvelle répartition en cours de finalisation (la dernière date de 10 ans).

3.4 Débat autour de l'évolution du prix de la licence fédérale et de l'affiliation

Présentation des premières études. Une prochaine réunion du groupe de travail est prévue pour permettre des propositions au prochain CODIR.

3.5 Budget primitif

Le budget ne peut pas encore être présenté car toutes les demandes n'ont pas été collationnées.

FFTA Federation Française

Circulaire d'information n°629

Procès-verbal du Bureau - Noisy-le-Grand - le 06 janvier 2023

4 DTN

4.1 Point licences au 31/12/2022

- 70 851 licences au 31/12/2022
- Deuxième fois de l'histoire de la fédération que le chiffre de 70.000 licences est atteint avant la fin de l'année civile.
- Nombre de clubs équivalents avec 1603 clubs affiliés.

4.2 Retour sur les orientations contrat « perf » ANS 2023

o Demandes budgétaires en hausse effectuées par le DTN auprès de l'ANS.

Le DTN a rappelé à l'ANS que le tir à l'arc avait déjà rapporté plusieurs médailles olympiques contrairement à d'autres disciplines qui bénéficient proportionnellement d'un accompagnement supérieur à celui de la FFTA.

- L'accompagnement et le projet sportif des disciplines de parcours se fera en lien avec les aspects budgétaires. Ces disciplines ne sont plus aidées via le contrat de performance avec l'ANS (tout comme le tir en salle), ce sera uniquement sur fonds fédéraux.
- o Pour l'accompagnement du Para-tir à l'arc, la FFTA doit trouver et consacrer 150.000€ sur fonds propres pour répondre au projet tel qu'il est présenté et construit.

4.3 Haut-niveau

Le DTN informe le bureau, que Lou THIRION a souhaité quitter l'INSEP. Le DTN a accepté qu'il puisse bénéficier de la structure jusqu'au terme de son engagement dans la saison hivernale (championnat d'Europe délai de rigueur).

Un compte rendu d'activité du projet olympique est présenté par le DTN. Celui-ci met en avant la grande implication, l'engagement et l'exigence des athlètes à l'entrainement, cela permet de commencer à voir des progrès techniques et sur la performance. Une analyse du travail hivernal sera faite après les épreuves de sélection.

Mr OH viendra au prochain comité directeur, rencontrer les membres de celui-ci et échanger autour du projet olympique.

5 ADMINISTRATIF & DIVERS

5.1 Assemblée générale 2023

L'assemblée générale se déroulera à Nîmes en trois temps :

- Une rencontre avec les présidents de clubs du Gard le vendredi soir.
- Des ateliers (pour les délégués et les présidents de structures déconcentrées) le samedi après-midi avec un dîner qui nous permettra d'honorer des dirigeants.
- L'assemblée Générale le dimanche matin.

5.2 Saisine de la commission de discipline

Présentation d'un dossier aux membres du bureau fédéral.

Il est proposé de saisir la commission disciplinaire fédérale de première instance.

5.3 Service civique - Agrément

Le premier agrément a été signé en 2016. Depuis, 38 jeunes ont été accueillis dans nos clubs et structures fédérales. L'accueil a fortement était impacté par la crise sanitaire.

Il est proposé au bureau fédéral de se positionner favorablement pour renouveler la demande d'agrément auprès des services de l'Etat puisque l'agrément de la FFTA, valable 3 ans, est arrivé à échéance au 25/12/2022. La fédération s'engage à accueillir au sein de ses structures des volontaires pendant la prochaine période triennale sous réserve de l'aboutissement des démarches administratives.

Le bureau accepte d'engager les démarches de renouvellement d'agrément pour le service civique à l'unanimité des votants.

5.4 Comité de validation emploi

Il est proposé au bureau de créer un comité de validation emploi dans le cadre du projet emploi de la fédération. Les membres proposés sont : Julien MEGRET, Constance TERRIER, Evelyne GLAIZE et Benoit BINON

Le bureau valide à l'unanimité la création du comité et la validation.

FFTA Federation Française

Circulaire d'information n° 629

Procès-verbal du Bureau - Noisy-le-Grand - le 06 janvier 2023

6 ACTIVITES SPORTIVES

6.1 Coupe de l'Outre-Mer

Le bureau émet des doutes sur la réalisation du projet avec un timing resserré. Une présentation sera faite au prochain comité directeur.

6.2 Calendrier fédéral - Recherche d'organisateur

La FFTA recherche un organisateur d'une manche de D2 zone Nord-Ouest pour avril.

6.3 Transfert - demande de dérogation

Demande de dérogation du club de Draveil Sénart suite au transfert de Mylène BOUTELEUX après le 1er décembre, pour participer aux compétitions par équipes avec son nouveau club. Cette demande fait référence à l'article C.3 des règlements généraux.

Article C.3:

« Cas particuliers : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale. » La commission sportive nationale émet un avis défavorable.

Le bureau décide de ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation du club de Draveil-Sénart.

6.4 Participation aux compétitions à 18 mètres

56 586 scores enregistrés soit une hausse de 25% par rapport à saison dernière. On s'approche des quelques 61 000 scores de la saison 2019 (dernière saison pleine avant Covid).

7 VALIDATIONS FEDERALES (Cf. 🛄)

7.1 Championnat de France Tir à 18m – arcs nus : Type de blasons

Sur les championnats d'Europe : Monospot en qualification et Tri-spot en finale pour les arcs nus. Proposition d'alignement de la réglementation fédérale sur la réglementation internationale.

Le bureau est favorable à l'unanimité des votants pour faire évoluer la réglementation (proposition d'une motion au prochain comité directeur).

7.2 Mode de sélection Para-tir à l'arc

Mode de sélection pour :

- Le championnat du monde
- Le championnat d'Europe
- La Coupe d'Europe

Le DTN présente la règle d'attribution des quotas paralympiques pour le pays hôte et l'incidence possible de celleci sur la composition de l'équipe de France. La prise en compte de cette contrainte et celle d'un championnat du monde avant le championnat d'Europe, engendrent une dissociation des modes de sélection et deux commissions de sélection différentes.

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

7.3 Mode de sélection TAE Arc à poulies U21 et U18

Mode de sélection pour :

- Le championnat du monde

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

7.4 Mode de sélection TAE Arc à poulies

Mode de sélection pour :

- Le championnat du Monde 2023
- Les manches de Coupe du Monde
- Les Jeux européens

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

FFTA Federation Française

Circulaire d'information n°629

Procès-verbal du Bureau - Noisy-le-Grand - le 06 janvier 2023

7.5 Mode de sélection TAE Classique

- Modification du mode de sélection
- Intégration des Jeux européens au mode de sélection

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

Le Journal Officiel du bureau du 06 janvier 2023

1 PROCES VERBAL DERNIERE REUNION

1.2. Procès-verbal de la réunion de bureau du 09 décembre 2023

La circulaire d'information n° 628 – procès-verbal de la réunion de bureau du 09 décembre 2022 - **est adoptée à l'unanimité des votants**.

5 ADMINISTRATIF & DIVERS

5.3 Service civique - Agrément

Le bureau accepte d'engager les démarches de renouvellement d'agrément pour le service civique pendant la prochaine période triennale sous réserve de l'aboutissement des démarches administratives, à l'unanimité des votants.

5.4 Comité de validation emploi

Le bureau valide à l'unanimité la composition du comité de validation du plan Emploi : Julien MEGRET, Constance TERRIER, Evelyne GLAIZE et Benoit BINON.

6 ACTIVITES SPORTIVES

6.3 Transfert - demande de dérogation

Le bureau décide de ne pas répondre favorablement à la demande de dérogation du club de Draveil-Sénart, concernant Mylène BOUTELEUX.

7 VALIDATIONS FEDERALES

7.1 Mode de sélection TAE Arc à poulies U21 et U18

Mode de sélection pour :

- Le championnat du monde

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

7.2 Mode de sélection TAE Arc à poulies

Mode de sélection pour :

- Le championnat du Monde 2023
- Les manches de Coupe du Monde
- Les Jeux européens

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.

7.3 Mode de sélection TAE Classique

- Modification du mode de sélection
- Intégration des Jeux européens au mode de sélection

Le mode de sélection est accepté à l'unanimité des votants.